

Conseil d'Etat

Décision n^{os} 375474, 375920 du 10 octobre 2014 du Conseil d'Etat statuant au contentieux

NOR : CETX1424530S

La décision du 16 décembre 2013 du conseil d'administration de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA) modifiant la liste des pays d'origine sûrs (NOR : *INTV1331463S*) est annulée en tant qu'elle inscrit sur la liste des pays d'origine sûrs la République du Kosovo.